

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D028/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 2 juillet, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Serquigny, Avenue Pierre Sépard – 27470 Serquigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 juin 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, M. DELAMARE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Pouvoirs : Aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

Au regard de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration peut valablement délibérer dès lors que le tiers de ses membres en exercice est présent ou représenté.

Objet : Présentation et approbation du compte administratif 2019 : M14 - Budget principal du C.I.A.S

PJ : Compte administratif

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, modifiée ;

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L. 263-18 du Code des Juridictions Financières, le vote sur l'arrêté des comptes 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020. Le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale est transmis avant le 1^{er} juillet 2020.

Considérant que le vote du compte de gestion est intervenu préalablement à celui du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Madame JORISSEN, doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 M14 - Budget Principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale, lequel a quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2019 – M14 Budget Principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.), lequel peut se résumer ainsi :

CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - 27 - CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NO CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 899 082,99	G	3 807 942,14
	Section d'investissement	B	17 594,29	H	50 464,63

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	167 239,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	91 342,29 (si excédent)

=		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			3 916 677,28 = A+B+C+D		4 116 988,96 = G+H+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	51 815,75	L	4 500,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		51 815,75 = E+F		4 500,00 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		3 899 082,99 = A+C+E		3 975 182,04 = G+I+K
	Section d'investissement		69 410,04 = B+D+F		146 306,92 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		3 968 493,03 = A+B+C+D+E+F		4 121 488,96 = G+H+I+J+K+L

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'exercice	-91 140,85		0,00	32 870,34
Antérieur reporté		167 239,90		91 342,29
Résultat de clôture 2019		76 099,05		124 212,63
Reports de crédits			51 815,75	4 500,00

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote ce compte administratif, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN ayant quitté la séance au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200702-20D028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2020



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.